

Association les amis de
L'Écume des pages

Charte d'indépendance de La librairie l'Écume des pages, 174 Bd Saint-Germain, 75006 Paris

L'Écume des pages est une institution de la vie intellectuelle et culturelle. La présente Charte a pour objet de rappeler les principes essentiels d'indépendance, de liberté, de pluralisme et de qualité de la librairie. Elle aura force obligatoire entre les parties et elle ne peut être modifiée unilatéralement.

1. Les actionnaires de la librairie proclament leur attachement à l'indépendance éditoriale de la librairie. Ils s'engagent à respecter la présente Charte. Ils disposent des pouvoirs que leur confère le droit des sociétés. A ce titre, ils veillent à la bonne marche économique de la maison, à la définition de sa stratégie et de ses axes de développement. Ils ne prennent pas part aux choix éditoriaux. Ils s'engagent à ne pas intervenir sur les choix de commande ni de mise en avant.
2. L'équipe des libraires de l'Écume des pages est indépendante dans ses choix éditoriaux qu'il s'agisse des achats, des retours, de la présentation sur tables ou en vitrines. Nulle personne extérieure à l'équipe des libraires ne peut s'immiscer dans ses décisions, imposer des choix qui ne seraient pas ceux de l'équipe ou, au contraire, censurer ses décisions.
3. La ligne éditoriale de la librairie et le choix des signatures ne saurait être guidée ni infléchie par les intérêts des éditeurs.
4. Cette liberté a pour corollaire la responsabilité économique de l'équipe qui doit veiller aux impératifs commerciaux et de résultats de la société.
5. Cette liberté s'exerce dans le respect scrupuleux de la loi.
6. Cette liberté doit également respecter le pluralisme des opinions et la nécessaire représentation de la diversité des maisons d'édition.
7. La librairie épouse les valeurs démocratiques. Elle n'est militante d'aucune cause en particulier. Elle ne cède pas aux intimidations intellectuelles de quelque bord que ce soit, soutient la liberté d'expression sous toutes ses formes et combat la censure d'où qu'elle vienne.
8. Les libraires doivent eux-mêmes travailler en toute indépendance économique et financière des éditeurs, n'accepter de leur part aucun émoluments, aucune gratification, aucun cadeau de quelque nature que ce soit et proscrire toute situation de conflit d'intérêt.
9. Un comité éditorial est institué afin de veiller à la présente charte. Il est composé d'un représentant de l'actionnaire, d'un représentant désigné par les libraires, d'une personnalité qualifiée désignée par l'association des amis de la librairie. Il peut être saisi par l'actionnaire, un libraire, un auteur, un éditeur, un client de tout manquement à la charte. Ses avis sont votés à la majorité simple, peuvent être rendus publics et ses recommandations s'imposent à tous.

Président de l'Association
Mr. David Frèche

La Société Xprésente par Yomoch
Balloré

